Les sociétés en nom collectif au XVIIIème siècle (Document en Français)

Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/5d497396-15f9-4f23-a648-d42b2d681e63

https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/5d497396-15f9-4f23-a648-d42b2d681e63

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

Informations sur les contributeurs

Auteur : Wirz Olivier
Date de soutenance : 05-07-2017

Directeur(s) de thèse : Pfister Laurent

Etablissement de soutenance : Paris 2
Ecole doctorale : École doctorale histoire du droit, philosophie du droit et sociologie du droit (Paris ; 1992-....)

Informations générales

Discipline : Histoire du droit et des institutions
Classification : Droit

Mots-clés libres : XVIIIe siècle, Ordonnance de 1673, Code de commerce de 1807, Société en nom collectif, Fondements, Affaires et épreuves
Mots-clés :

- Sociétés en nom collectif - France - 18e siècle
- Droit commercial - Codes (droit) - France - 1789-1815
- Commerce -- Réglementation - France - 18e siècle

Résumé : La société en nom collectif est au XVIIIe siècle la forme juridique de société la plus utilisée en France. À la fois société de personnes et société de commerce elle a des antécédents qui ont assuré sa notoriété et qui ont consacré l'usage qu'en font les marchands et les négociants. Elle figure ainsi dans l'ordonnance du commerce de 1673 sous le nom de « société générale » car elle est choisie par la plupart de ceux qui veulent créer une société. Alors que les associés en nom collectif affichent publiquement leurs noms et sont responsables sur tous leurs biens des dettes de la société, les autres sociétés de l'époque que ce soit les commandites ou les sociétés anonymes ont à l'inverse des associés qui restent le plus souvent dans l'ombre. Cette situation ambiguë n'est pas sans conséquences. Les nombreux changements qui marqueront le XVIIIe siècle n'ébranleront pas cependant la société en nom collectif dans ses assises et sa solidité. La cohérence de son modèle lui assurera même sa pérennité alors que le Code de commerce de 1807 tenant compte des évolutions intervenues depuis l'ordonnance de 1673 changera les dispositions concernant les sociétés sans modifier pour autant celles relatives à la société en nom collectif. En utilisant de nombreux textes issus des sources de l'époque, les principales caractéristiques de cette société et les motifs qui ont conduit les commerçants à l'adopter comme cadre juridique de leurs activités ont été recherchés à travers une grande variété d'exemples. Cette approche a conduit également à examiner son mode de fonctionnement afin d'apprécier les conditions et les moyens de son développement. Enfin, la société en nom collectif a été analysée à travers les difficultés auxquelles elle était confrontée du fait de ses associés ou de celles résultant de sa dissolution qu'elle soit voulue ou subie. Dans ce contexte, la société en nom collectif est présentée, tour à tour, dans ses fondements, dans ses affaires et dans ses épreuves.

Informations techniques

Type de contenu : Text
Format : PDF

Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : star
Identifiant : 2017PA020024
Type de ressource : Thèse